

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 388**9 mars 2002****SOMMAIRE**

Abetone S.A.H., Luxembourg	18621	xembourg	18601
Accord Investment Holding S.A., Luxembourg ...	18614	Européenne de Conseil S.A., Luxembourg	18612
Alphacore International S.A., Luxembourg	18578	Européenne de Conseil S.A., Luxembourg	18612
Ampus S.A., Luxembourg	18604	Fajr Holding S.A., Luxembourg	18620
Ann Rent a Car International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	18590	Ferrero Trading Lux S.A., Senningerberg	18609
Aparfi S.A., Luxembourg	18604	Fin.Ica S.A., Luxembourg	18598
Atomo, Sicav	18618	Fingames S.A., Luxembourg	18614
Bieffe Luxembourg S.A.H., Luxembourg	18622	Firs Holding S.A., Luxembourg	18600
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A., Luxembourg	18618	Fromans Entreprises S.A.H., Rumelange	18611
Caliope Investment S.A., Luxembourg	18619	Fromans Entreprises S.A.H., Rumelange	18611
Camelot Asset Management S.A., Luxembourg ..	18602	Fromans Entreprises S.A.H., Rumelange	18611
Camelot Asset Management S.A., Luxembourg ..	18602	Fromans Entreprises S.A.H., Rumelange	18612
Camelot Asset Management S.A., Luxembourg ..	18602	G.C.K. Holding S.A., Luxembourg	18596
Car International Finance S.A.H., Luxembourg ...	18624	Genepar S.A., Luxembourg	18595
Césarée Holding S.A., Luxembourg	18624	Golden Sas S.A., Luxembourg	18607
Chemlux, S.à r.l., Luxembourg	18597	Golden Sas S.A., Luxembourg	18607
Cogent Investment Operations Luxembourg S.A., Munsbach	18614	Graphicom S.A., Luxembourg	18613
Compagnie Financière d'Anvers S.A.H., Luxem- bourg	18623	HCD Holding S.A., Luxembourg	18620
Coparrinal S.A., Luxembourg	18620	Heliaste Immobilière S.A., Luxembourg	18621
Cosmefin International S.A., Luxembourg	18621	Himamia S.A., Luxembourg	18600
Dafa S.A., Luxembourg	18603	Hotelinvest S.A.H., Luxembourg	18605
Deka International S.A., Senningerberg	18587	Hotelinvest S.A.H., Luxembourg	18605
Deutsche Girozentrale International S.A., Luxem- bourg	18587	HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Luxembourg	18595
Dianthus Management S.A., Luxembourg	18613	IC Invest Sicav, Luxembourg	18616
Drafin S.A., Luxembourg	18598	Iginlux S.A.H., Luxembourg	18608
EB Consulting S.A., Luxembourg	18588	Immo Debt S.A., Luxembourg	18617
Effeta S.A., Luxembourg	18605	Immobilien Entwicklung S.A., Luxembourg	18616
EG S.A., Luxembourg	18597	Impulsion S.A., Luxembourg	18615
Envirotrans S.A., Luxembourg	18596	Ince S.A., Luxembourg	18608
Essential Finance S.A., Luxembourg	18613	Ince S.A., Luxembourg	18608
Etra Global Advisory S.A., Luxembourg	18591	Ince S.A., Luxembourg	18608
Etra Global Advisory S.A., Luxembourg	18592	Instacom International Holdings S.A., Luxem- bourg	18615
European Communication Services S.A., Luxem- bourg	18613	Instacom International Holdings S.A., Luxem- bourg	18615
European Overseas Issuing Corporation S.A., Lu-		International Fund Management S.A., Senninger- berg	18586
		International Transinvest Holding S.A., Luxem-	

bourg	18620	Pacuare S.A., Luxembourg	18595
Isny S.A.H., Luxembourg	18616	Patoca S.A., Luxembourg	18603
J.P. Morgan French Franc Liquid Fund, Sicav, Luxembourg	18619	Piani Developments S.A., Luxembourg	18587
Julius Baer Multicash Advisory AG, Luxembourg ..	18579	Prime Holding S.A., Luxembourg	18586
Julius Baer Multicooperation Advisory AG, Luxembourg	18582	Quadrex Group International S.A.H., Luxembourg	18617
Laboratories Research Facilities Holdings S.A., Luxembourg	18623	Queensberry S.A., Luxembourg	18600
Ladigue Holding S.A., Luxembourg	18624	Ramhane, S.à r.l., Luxembourg	18612
Larapermo Invest S.A., Luxembourg	18613	Ravenna S.A., Luxembourg	18609
Lirem S.A., Luxembourg	18623	Reale S.A., Luxembourg	18616
Lock S.A., Luxembourg	18603	Royal Cruise Holdings S.A., Luxembourg	18599
Lutra S.A., Luxembourg	18596	Schiltz, S.à r.l., Luxembourg	18590
M Immobilier S.A., Luxembourg	18618	Sestante Holding S.A., Luxembourg	18622
Mair International S.A., Luxembourg	18601	Sevem S.A., Luxembourg	18623
Maxicav, Sicav, Luxembourg	18619	Siderpafin S.A., Luxembourg	18601
Mirliflore Eastern Europe Trading S.A., Luxembourg	18599	Sirap-Gema Finance S.A., Luxembourg	18614
Monticello Properties S.A., Luxembourg	18617	Spur 1 Frënn Lëtzebuerg, A.s.b.l., Luxembourg-Bonnevoie	18610
Montus S.A., Luxembourg	18593	Stratinvest Holding S.A., Luxembourg	18609
Montus S.A., Luxembourg	18595	Sypa Holding S.A., Luxembourg	18599
Musafin S.A., Luxembourg	18598	Tall International S.A., Luxembourg	18604
Musafin S.A., Luxembourg	18606	Tecfi S.A., Luxembourg	18592
Nationwide Management S.A., Luxembourg	18578	Tyndall Management S.A., Luxembourg	18615
O. Finance S.A., Luxembourg	18622	Vimur S.A.H., Luxembourg	18621
Opus Wine S.A., Luxembourg	18607	Wind Holding S.A., Luxembourg	18606
Opus Wine S.A., Luxembourg	18607	Wind Holding S.A., Luxembourg	18606

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 45.906.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 août 2001

- est dénoncée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au deuxième étage.

- est confirmée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg

Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74095/760/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ALPHACORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 38.477.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 août 2001

- est dénoncée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au deuxième étage.

- est confirmée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg

Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour ALPHACORE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74097/760/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

JULIUS BAER MULTICASH ADVISORY, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare.

Im Jahre zweitausendundzwei, am achten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg, sind erschienen:

1.- JULIUS BAER INVEST AG, eine Gesellschaft nach Schweizer Recht mit Sitz in Bahnhofstrasse 40, CH-8001 Zürich, Schweiz,

vertreten durch Hermann Beythan, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht vom 7. Januar 2002.

2.- Martin P. Vogel, wohnhaft in Bergstrasse 66, CH-8810 Horgen, Schweiz,

vertreten durch Hermann Beythan, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht vom 7. Januar 2002.

Die Vollmachten, nachdem sie vom Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar ne varietur paraphiert wurden, werden mit dem Original des Protokolls registriert.

Zwischen den Erschienenen wurde beschlossen, eine Aktiengesellschaft zu gründen gemäß folgender Satzung:

I. Name, Sitz und Zweck der Gesellschaft

Art. 1. Zwischen den Gesellschaftern besteht eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht unter dem Namen JULIUS BAER MULTICASH ADVISORY (die «Gesellschaft»), in der Form einer «société anonyme holding».

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Sie kann durch Beschluß der Gesellschafter, der in unter den für eine Änderung der Satzung erforderlichen Bedingungen erfolgt, jederzeit aufgelöst werden.

Art. 3. Gesellschaftssitz ist Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann mittels eines Beschlusses des Verwaltungsrats der Gesellschaft (der «Verwaltungsrat») innerhalb der Gemeinde Luxemburg-Stadt verlegt werden.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrats können Niederlassungen und Repräsentanzen in einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland gegründet werden.

Auf Grund eines bestehenden oder unmittelbar drohenden politischen, militärischen oder anderweitigen Notfalls außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflußmöglichkeit der Gesellschaft, der die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland gefährdet, kann der Verwaltungsrat durch einfachen Beschluß den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung von normalen Verhältnissen ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird jedoch die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität beibehalten.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Leistungen auf dem Gebiet der Anlageberatung ausschließlich an die JULIUS BAER MULTICASH, eine «société d'investissement à capital variable» nach luxemburger Recht.

Die Gesellschaft kann alle mit dem obigen zusammenhängenden Tätigkeiten erbringen, soweit dies im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über Holdinggesellschaften (das «Gesetz von 1929») und dessen Auslegung im vorliegenden Zusammenhang zulässig ist. Auch kann die Gesellschaft Anlagen in den JULIUS BAER MULTICASH tätigen.

Die obenstehende Liste ist beispielhaft, jedoch nicht abschließend.

Die Gesellschaft kann alle anderen Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihrem Gesellschaftszweck dienen, unter Berücksichtigung der im Gesetz von 1929 und im Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich Änderungsgesetzen (das «Gesetz von 1915») festgesetzten Begrenzungen.

II. Grundkapital und Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünfundsiebzigtausend Euro (EUR 75.000,-) und ist in fünfundsiebzig (75) Aktien mit einem Nennwert von tausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie eingeteilt.

Art. 6. Die Aktien sind voll eingezahlt und haben die Form von Namensaktien.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluß der Gesellschafter, der unter den für eine Änderung dieser Satzung erforderlichen Bedingungen erfolgt, aufgestockt oder reduziert werden.

III. Organisation der Gesellschaft

Art. 8. Die Organe der Gesellschaft sind:

A. Die Generalversammlung

B. Der Verwaltungsrat

C. Der Rechnungskommissar

A. Die Generalversammlung

Art. 9. Die jährliche Generalversammlung findet am fünfzehnten (15) Tag im Monat März um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort statt.

Falls dieser Tag kein Bankarbeitstag in Luxemburg ist, so findet sie am nächstfolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden durch den Verwaltungsrat oder, im Einklang mit dem Gesetz von 1915, vom Rechnungskommissar einberufen. Eine Generalversammlung muß einberufen werden, wenn ein oder mehrere Gesellschafter, die über ein Fünftel der sich im Umlauf befindlichen Aktien verfügen, dies verlangen.

Die Einladungen erfolgen im Einklang mit dem Gesetz von 1915.

Wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und diese bestätigen, über die Tagesordnung der Generalversammlung unterrichtet zu sein, kann auf eine Einberufung verzichtet werden.

Der Verwaltungsrat kann weitere Bedingungen für die Teilnahme an einer Generalversammlung festlegen.

Generalversammlungen, einschließlich der jährlichen Generalversammlung, können im Ausland abgehalten werden, wenn gemäß dem freien Ermessen des Verwaltungsrats Umstände höherer Gewalt dies erforderlich machen.

Art. 10. Der Präsident des Verwaltungsrates, sofern ein solcher bestimmt wurde und er anwesend ist oder sonst die von der Generalversammlung per Mehrheitsbeschluß bestimmte Person, übt den Vorsitz einer Generalversammlung aus.

Der Vorsitzende der Generalversammlung bestimmt den Protokollführer der Versammlung.

Die von der Generalversammlung per Mehrheitsbeschluß bestimmte Person übernimmt das Amt des Stimmenzählers.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse wird ein Protokoll aufgenommen. Dieses Protokoll wird vom Vorsitzenden, vom Protokollführer und vom Stimmenzähler unterzeichnet.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die vom Gesetz von 1915 bestimmten Befugnisse, sofern diese Satzung nichts anderes bestimmt. Insbesondere hat sie die folgende Befugnisse:

(a) die Satzung zu ändern;

(b) Mitglieder des Verwaltungsrats und den Rechnungskommissar zu bestellen und abzurufen und ihre Vergütungen festzusetzen;

(c) die Einwilligung zur Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats zu erteilen;

(d) die Berichte des Verwaltungsrats und des Rechnungskommissars entgegenzunehmen;

(e) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen;

(f) den Mitgliedern des Verwaltungsrats und dem Rechnungskommissar Entlastung zu erteilen;

(g) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschließen;

(h) die Gesellschaft aufzulösen.

Art. 12. Die Generalversammlung faßt ihre Beschlüsse, soweit es im Gesetz von 1915 nicht anders bestimmt ist, mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jeder Gesellschafter kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Bevollmächtigten, der kein Gesellschafter zu sein braucht, ausüben. Eine solche Bevollmächtigung kann mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise erfolgen. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

B. Der Verwaltungsrat

Art. 13. Der Verwaltungsrat besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die keine Gesellschafter sein brauchen. Verwaltungsratsmitglieder können jederzeit von einer Generalversammlung abgerufen werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Dauer ihrer Mandate, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf. Eine Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder ist möglich.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestimmen. Eine solche Bestellung muß von der nächstfolgenden Generalversammlung bestätigt werden.

Art. 14. Unter seinen Mitgliedern kann der Verwaltungsrat einen Präsidenten wählen. Der Präsident hat in den Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz. In Abwesenheit des Präsidenten oder wenn kein Präsident gewählt wurde, wird die Sitzung des Verwaltungsrats von einem durch die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder per Mehrheitsbeschluß gewählten Vorsitzenden geleitet.

Weiterhin kann der Verwaltungsrat einen Sekretär, der für die Protokollführung verantwortlich ist, bestimmen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen. Die Bevollmächtigung dazu kann mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise erteilt werden.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefaßt. Bei Stimmgleichheit hat der Vorsitzende keinen Stichtscheid.

Versammlungen des Verwaltungsrats werden vom Präsidenten oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Die Einberufung erfolgt mittels Brief, Fax, Fernschreiber oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise an alle Verwaltungsratsmitglieder mindestens 48 Stunden vor der Versammlung, es sei denn in Notfällen, wobei dann der Grund des Notfalls in der Einberufung angegeben ist. Die Einberufungen geben den Ort der Versammlung und ihre Tagesordnung an.

Die Verwaltungsratsmitglieder können auf eine Einberufung verzichten. Eine Einberufung ist nicht erforderlich, wenn die Versammlung zu einer in einer vorherigen Versammlung bestimmten Zeit und am dort bestimmten Ort stattfindet.

In dringlichen Fällen können Verwaltungsratsbeschlüsse im Umlaufverfahren erfolgen, wobei die Beschlüsse auf einem oder mehreren gleichlautenden Dokumenten, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen sind, dokumentiert werden.

Die Teilnahme an einer Verwaltungsratssitzung kann auch telefonisch oder per Videokonferenzschaltung oder auf ähnlicher vom Verwaltungsrat beschlossener Art und Weise erfolgen. Eine solche Teilnahme ist einer physischen Teilnahme gleichgestellt.

Art. 15. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich erscheinen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz von 1915 der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann beratende Ausschüsse, deren Mitglieder nicht dem Verwaltungsrat angehören müssen, bestimmen.

Der Verwaltungsrat kann auch einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder Dritte mit der Gesamtheit oder einem Teil der täglichen Geschäftsführung oder der Vertretung der Gesellschaft mit den vom Verwaltungsrat beschlossenen Befugnissen betrauen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats bedarf der Einwilligung der Generalversammlung.

Art. 16. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrats sind vom Präsidenten oder vom Vorsitzenden der jeweiligen Sitzung sowie vom Sekretär, wenn ein solcher bestellt wurde, oder sonst von einem Verwaltungsratsmitglied zu unterschreiben. Vollmachten sind dem Protokoll beizufügen.

Gerichtlich vorzulegende Kopien oder Auszüge solcher Sitzungsprotokolle sollen vom Präsidenten des Verwaltungsrats oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

C. Der Rechnungskommissar

Art. 17.

Die Bücher der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere Rechnungskommissare kontrolliert.

Rechnungskommissare werden für eine Dauer bis zu sechs Jahren von der Generalversammlung ernannt; sie können jederzeit von einer Generalversammlung abberufen werden. Eine Wiederwahl eines Rechnungskommissars ist zulässig.

IV. Vertretung der Gesellschaft

Art. 18. Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftlichen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern immer rechtswirksam vertreten.

Art. 19. Weiterhin wird die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung durch die Unterschrift oder Unterschriften der hierzu vom Verwaltungsrat gemäß Artikel 15 bestimmten Person oder Personen rechtswirksam vertreten.

Art. 20. Schließlich wird die Gesellschaft durch die Unterschrift oder Unterschriften von Bevollmächtigten, denen gemäß Artikel 15 eine Vollmacht erteilt wurde, im Rahmen einer solchen Vollmacht rechtswirksam vertreten.

V. Rechnungsabschluß und Gewinnverwendung

Art. 21. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 22. Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß und die Gewinn- und Verlustrechnung und übermittelt diese Dokumente zusammen mit seinem Bericht an den Rechnungskommissar, der seinerseits einen Bericht erstellt.

Art. 23. Fünf Prozent des Jahresgewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeteilt, dies solange bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die jährliche Generalversammlung entscheidet auf Vorschlag des Verwaltungsrats über die Verwendung des rechtlichen verfügbaren Gewinns der Gesellschaft.

Dieser kann vorgetragen, verteilt oder in Rücklagen eingestellt werden.

Der Verwaltungsrat kann, unter Beachtung der Vorschriften des Gesetzes von 1915, Zwischendividenden beschließen.

VI. Anwendbares Recht

Art. 24. Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über Holdinggesellschaften (unter Einbeziehung von dessen Auslegung).

VII. Bekanntmachungen

Art. 25. Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung und endet am 31. Dezember 2002.

2. Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahr 2003 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die vorgenannten Parteien erklären, nach Annahme der Satzung, ihre Zeichnung von fünfundsiebzig Aktien wie folgt:

1. JULIUS BAER INVEST AG, wie vorgeannt,	74 Aktien	74.000,- EUR
2. Martin Vogel, wie vorgeannt,	1 Aktie	1.000,- EUR
Gesamt:	75 Aktien	75.000,- EUR

Alle Aktien wurden vollständig in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von 75.000,- Euro zur Verfügung steht, wie dies dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der beurkundende Notar erklärt, daß die Bestimmungen von Artikel 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt wurden und bestätigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ca. 3.820,- EUR.

Erste Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Grundkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluss

Es soll fünf Verwaltungsratsmitglieder und ein Rechnungskommissar geben.

Zweiter Beschluss

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung ernannt:

- 1.- Herr Dr. Peter Spinnler, Verwaltungsratspräsident JULIUS BAER INVESTMENT FUND SERVICES LTD., Freigutstrasse 12, CH-8002 Zürich.
- 2.- Herr Walter Knabenhans, Präsident der Konzernleitung JULIUS BAER GRUPPE, Bahnhofstrasse 36, CH-8010 Zürich.
- 3.- Herr Andreas Bär, Mitglied des Verwaltungsrats JULIUS BAER INVESTMENT FUND SERVICES, LTD., Freigutstrasse 12, CH-8002 Zürich.
- 4.- M^e Freddy Brausch, Partner LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1110 Luxemburg, und
- 5.- Herr John Pauly, Geschäftsführer und Direktor der FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg.

Dritter Beschluss

Zum Rechnungskommissar wurde bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung ernannt:
PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg

Vierter Beschluss

Die Versammlung gestattet die Ernennung eines oder mehrerer Verwaltungsratsmitglieder mit der Befugnis, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft zu übernehmen.

Fünfter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg, 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Beythan, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 52, case 6. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 15. Januar 2002.

P. Decker.

(05784/206/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

JULIUS BAER MULTICOOPERATION ADVISORY, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare.

Im Jahre zweitausendundzwei, am achten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg, sind erschienen:

- 1.- JULIUS BAER INVEST AG, eine Gesellschaft nach Schweizer Recht mit Sitz in Bahnhofstrasse 40, CH-8001 Zürich, Schweiz,
vertreten durch Hermann Beythan, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht vom 7. Januar 2002.
 - 2.- Martin P. Vogel, wohnhaft in Bergstrasse 66, CH-8810 Horgen, Schweiz,
vertreten durch Hermann Beythan, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht vom 7. Januar 2002.
- Die Vollmachten, nachdem sie vom Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar ne varietur paraphiert wurden, werden mit dem Original des Protokolls registriert.

Zwischen den Erschienenen wurde beschlossen, eine Aktiengesellschaft zu gründen gemäß folgender Satzung:

I. Name, Sitz und Zweck der Gesellschaft

Art. 1. Zwischen den Gesellschaftern besteht eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht unter dem Namen JULIUS BAER MULTICOOPERATION ADVISORY (die «Gesellschaft»), in der Form einer «société anonyme holding».

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Sie kann durch Beschluß der Gesellschafter, der in unter den für eine Änderung der Satzung erforderlichen Bedingungen erfolgt, jederzeit aufgelöst werden.

Art. 3. Gesellschaftssitz ist Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann mittels eines Beschlusses des Verwaltungsrats der Gesellschaft (der «Verwaltungsrat») innerhalb der Gemeinde Luxemburg-Stadt verlegt werden.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrats können Niederlassungen und Repräsentanzen in einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland gegründet werden.

Auf Grund eines bestehenden oder unmittelbar drohenden politischen, militärischen oder anderweitigen Notfalls außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflußmöglichkeit der Gesellschaft, der die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland gefährdet, kann der Verwaltungsrat durch einfachen Beschluß den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung von normalen Verhältnissen ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird jedoch die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität beibehalten.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Leistungen auf dem Gebiet der Anlageberatung ausschließlich an die JULIUS BAER MULTICOOPERATION, eine «société d'investissement à capital variable» nach luxemburger Recht.

Die Gesellschaft kann alle mit dem obigen zusammenhängenden Tätigkeiten erbringen, soweit dies im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über Holdinggesellschaften (das «Gesetz von 1929») und dessen Auslegung im vorliegenden Zusammenhang zulässig ist. Auch kann die Gesellschaft Anlagen in den JULIUS BAER MULTICOOPERATION tätigen.

Die obenstehende Liste ist beispielhaft, jedoch nicht abschließend.

Die Gesellschaft kann alle anderen Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihrem Gesellschaftszweck dienen, unter Berücksichtigung der im Gesetz von 1929 und im Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich Änderungsgesetzen (das «Gesetz von 1915») festgesetzten Begrenzungen.

II. Grundkapital und Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünfundsiebzigtausend Euro (EUR 75.000,-) und ist in fünfundsiebzig (75) Aktien mit einem Nennwert von tausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie eingeteilt.

Art. 6. Die Aktien sind voll eingezahlt und haben die Form von Namensaktien.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluß der Gesellschafter, der unter den für eine Änderung dieser Satzung erforderlichen Bedingungen erfolgt, aufgestockt oder reduziert werden.

III. Organisation der Gesellschaft

Art. 8. Die Organe der Gesellschaft sind:

- A. Die Generalversammlung
- B. Der Verwaltungsrat
- C. Der Rechnungskommissar
- A. Die Generalversammlung

Art. 9. Die jährliche Generalversammlung findet am fünfzehnten (15) Tag im Monat März um 15.45 Uhr am Gesellschaftssitz oder einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort statt.

Falls dieser Tag kein Bankarbeitstag in Luxemburg ist, so findet sie am nächstfolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden durch den Verwaltungsrat oder, im Einklang mit dem Gesetz von 1915, vom Rechnungskommissar einberufen. Eine Generalversammlung muß einberufen werden, wenn ein oder mehrere Gesellschafter, die über ein Fünftel der sich im Umlauf befindlichen Aktien verfügen, dies verlangen.

Die Einladungen erfolgen im Einklang mit dem Gesetz von 1915.

Wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und diese bestätigen, über die Tagesordnung der Generalversammlung unterrichtet zu sein, kann auf eine Einberufung verzichtet werden.

Der Verwaltungsrat kann weitere Bedingungen für die Teilnahme an einer Generalversammlung festlegen.

Generalversammlungen, einschließlich der jährlichen Generalversammlung, können im Ausland abgehalten werden, wenn gemäß dem freien Ermessen des Verwaltungsrats Umstände höherer Gewalt dies erforderlich machen.

Art. 10. Der Präsident des Verwaltungsrates, sofern ein solcher bestimmt wurde und er anwesend ist oder sonst die von der Generalversammlung per Mehrheitsbeschluß bestimmte Person, übt den Vorsitz einer Generalversammlung aus.

Der Vorsitzende der Generalversammlung bestimmt den Protokollführer der Versammlung.

Die von der Generalversammlung per Mehrheitsbeschluß bestimmte Person übernimmt das Amt des Stimmenzählers.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse wird ein Protokoll aufgenommen. Dieses Protokoll wird vom Vorsitzenden, vom Protokollführer und vom Stimmenzähler unterzeichnet.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die vom Gesetz von 1915 bestimmten Befugnisse, sofern diese Satzung nichts anderes bestimmt. Insbesondere hat sie die folgende Befugnisse:

- (a) die Satzung zu ändern;
- (b) Mitglieder des Verwaltungsrats und den Rechnungskommissar zu bestellen und abzurufen und ihre Vergütungen festzusetzen;
- (c) die Einwilligung zur Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats zu erteilen;
- (d) die Berichte des Verwaltungsrats und des Rechnungskommissars entgegenzunehmen;
- (e) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen;
- (f) den Mitgliedern des Verwaltungsrats und dem Rechnungskommissar Entlastung zu erteilen;
- (g) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschließen;
- (h) die Gesellschaft aufzulösen.

Art. 12. Die Generalversammlung faßt ihre Beschlüsse, soweit es im Gesetz von 1915 nicht anders bestimmt ist, mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jeder Gesellschafter kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Bevollmächtigten, der kein Gesellschafter zu sein braucht, ausüben. Eine solche Bevollmächtigung kann mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise erfolgen. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

B. Der Verwaltungsrat

Art. 13. Der Verwaltungsrat besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die keine Gesellschafter sein brauchen. Verwaltungsratsmitglieder können jederzeit von einer Generalversammlung abberufen werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Dauer ihrer Mandate, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf. Eine Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder ist möglich.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestimmen. Eine solche Bestellung muß von der nächstfolgenden Generalversammlung bestätigt werden.

Art. 14. Unter seinen Mitgliedern kann der Verwaltungsrat einen Präsidenten wählen. Der Präsident hat in den Verwaltungsratsitzungen den Vorsitz. In Abwesenheit des Präsidenten oder wenn kein Präsident gewählt wurde, wird die Sitzung des Verwaltungsrats von einem durch die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder per Mehrheitsbeschluß gewählten Vorsitzenden geleitet.

Weiterhin kann der Verwaltungsrat einen Sekretär, der für die Protokollführung verantwortlich ist, bestimmen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen. Die Bevollmächtigung dazu kann mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise erteilt werden.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefaßt. Bei Stimmgleichheit hat der Vorsitzende keinen Stichentscheid.

Versammlungen des Verwaltungsrats werden vom Präsidenten oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Die Einberufung erfolgt mittels Brief, Fax, Fernschreiber oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmte Art und Weise an alle Verwaltungsratsmitglieder mindestens 48 Stunden vor der Versammlung, es sei denn in Notfällen, wobei dann der Grund des Notfalls in der Einberufung angegeben ist. Die Einberufungen geben den Ort der Versammlung und ihre Tagesordnung an.

Die Verwaltungsratsmitglieder können auf eine Einberufung verzichten. Eine Einberufung ist nicht erforderlich, wenn die Versammlung zu einer in einer vorherigen Versammlung bestimmten Zeit und am dort bestimmten Ort stattfindet.

In dringlichen Fällen können Verwaltungsratsbeschlüsse im Umlaufverfahren erfolgen, wobei die Beschlüsse auf einem oder mehreren gleichlautenden Dokumenten, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen sind, dokumentiert werden.

Die Teilnahme an einer Verwaltungsratssitzung kann auch telefonisch oder per Videokonferenzschaltung oder auf ähnlicher vom Verwaltungsrat beschlossener Art und Weise erfolgen. Eine solche Teilnahme ist einer physischen Teilnahme gleichgestellt.

Art. 15. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich erscheinen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz von 1915 der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann beratende Ausschüsse, deren Mitglieder nicht dem Verwaltungsrat angehören müssen, bestimmen.

Der Verwaltungsrat kann auch einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder Dritte mit der Gesamtheit oder einem Teil der täglichen Geschäftsführung oder der Vertretung der Gesellschaft mit den vom Verwaltungsrat beschlossenen Befugnissen betrauen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats bedarf der Einwilligung der Generalversammlung.

Art. 16. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrats sind vom Präsidenten oder vom Vorsitzenden der jeweiligen Sitzung sowie vom Sekretär, wenn ein solcher bestellt wurde, oder sonst von einem Verwaltungsratsmitglied zu unterschreiben. Vollmachten sind dem Protokoll beizufügen.

Gerichtlich vorzulegende Kopien oder Auszüge solcher Sitzungsprotokolle sollen vom Präsidenten des Verwaltungsrats oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

C. Der Rechnungskommissar

Art. 17. Die Bücher der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere Rechnungskommissare kontrolliert.

Rechnungskommissare werden für eine Dauer bis zu sechs Jahren von der Generalversammlung ernannt; sie können jederzeit von einer Generalversammlung abberufen werden. Eine Wiederwahl eines Rechnungskommissars ist zulässig.

IV. Vertretung der Gesellschaft

Art. 18. Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftlichen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern immer rechtswirksam vertreten.

Art. 19. Weiterhin wird die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung durch die Unterschrift oder Unterschriften der hierzu vom Verwaltungsrat gemäß Artikel 15 bestimmten Person oder Personen rechtswirksam vertreten.

Art. 20. Schließlich wird die Gesellschaft durch die Unterschrift oder Unterschriften von Bevollmächtigten, denen gemäß Artikel 15 eine Vollmacht erteilt wurde, im Rahmen einer solchen Vollmacht rechtswirksam vertreten.

V. Rechnungsabschluß und Gewinnverwendung

Art. 21. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 22. Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß und die Gewinn- und Verlustrechnung und übermittelt diese Dokumente zusammen mit seinem Bericht an den Rechnungskommissar, der seinerseits einen Bericht erstellt.

Art. 23. Fünf Prozent des Jahresgewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeteilt, dies solange bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die jährliche Generalversammlung entscheidet auf Vorschlag des Verwaltungsrats über die Verwendung des rechtlichen verfügbaren Gewinns der Gesellschaft.

Dieser kann vorgetragen, verteilt oder in Rücklagen eingestellt werden.

Der Verwaltungsrat kann, unter Beachtung der Vorschriften des Gesetzes von 1915, Zwischendividenden beschließen.

VI. Anwendbares Recht

Art. 24. Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über Holdinggesellschaften (unter Einbeziehung von dessen Auslegung).

VII. Bekanntmachungen

Art. 25. Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung und endet am 31. Dezember 2002.
2. Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahr 2003 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die vorgenannten Parteien erklären, nach Annahme der Satzung, ihre Zeichnung von fünfundsiebzig Aktien wie folgt:

1. JULIUS BAER INVEST AG, wie vorgenannt,	74 Aktien	74.000,- EUR
2. Martin Vogel, wie vorgenannt,	1 Aktie	1.000,- EUR
Gesamt:	75 Aktien	75.000,- EUR

Alle Aktien wurden vollständig in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von 75.000,- Euro zur Verfügung steht, wie dies dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der beurkundende Notar erklärt, daß die Bestimmungen von Artikel 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt wurden und bestätigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ca. 3.820,- EUR.

Erste Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Grundkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluss

Es soll fünf Verwaltungsratsmitglieder und ein Rechnungskommissar geben.

Zweiter Beschluss

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung ernannt:

- 1.- Herr Dr. Peter Spinnler, Verwaltungsratspräsident JULIUS BAER INVESTMENT FUND SERVICES LTD., Freitgutstrasse 12, CH-8002 Zürich.
- 2.- Herr Walter Knabenhans, Präsident der Konzernleitung JULIUS BAER GRUPPE, Bahnhofstrasse 36, CH-8010 Zürich.
- 3.- Herr Andreas Bär, Mitglied des Verwaltungsrats JULIUS BAER INVESTMENT FUND SERVICES, LTD., Freitgutstrasse 12, CH-8002 Zürich.
- 4.- M^e Freddy Brausch, Partner LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1110 Luxemburg, und
- 5.- Herr John Pauly, Geschäftsführer und Direktor der FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg.

Dritter Beschluss

Zum Rechnungskommissar wurde bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung ernannt:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg

Vierter Beschluss

Die Versammlung gestattet die Ernennung eines oder mehrerer Verwaltungsratsmitglieder mit der Befugnis, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft zu übernehmen.

Fünfter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg, 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxemburg

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Beythan, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 52, case 7. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 15. Januar 2002.

P. Decker.

(05785/206/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6c, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 8.558.

Die Herren Horst N. Schneider und Patrick Weydert treten mit Ablauf des 31. Dezember 2001 aus der Geschäftsführung der Gesellschaft aus.

Der Verwaltungsrat bestellt Herrn Holger Hildebrandt zum 1. Januar 2002 zum Geschäftsführer der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat bestellt Herrn Andreas Schmitt zum 1. Januar 2002 zum Prokuristen der Gesellschaft. Er ist damit berechtigt, die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich umfassend in allen Belangen der täglichen Geschäftsführung, gemeinsam mit einem Mitglied des Verwaltungsrates, einem Geschäftsführer oder einem anderen Vertretungsberechtigten, zu vertreten.

Alle hier nicht aufgeführten Prokuren der INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A. sind per 31. Dezember 2001 erloschen.

Senningerberg, den 15. Februar 2002.

INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A.

R. Mach / H. Schneider

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 84, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15628/775/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2002.

PRIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.964.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale Extraordinaire tenue le 14 novembre 2001

Première résolution

L'Assemblée prend acte de la démission des quatre Administrateurs de la société et décide de nommer en remplacement Monsieur Edmond Ries, expert comptable, demeurant à Bertrange, Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler, et Monsieur Guy Hornick, expert comptable, demeurant à Bertrange. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée générale de 2007 statuant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2006.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes de la société et décide de nommer en remplacement AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée générale de 2007 statuant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2006.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. La nouvelle adresse de la société est fixée au 15, boulevard Prince-Henri à L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Signatures

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74040/045/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

DEKA INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 28.599.

Die Herren Horst N. Schneider und Patrick Weydert treten mit Ablauf des 31. Dezember 2001 aus der Geschäftsführung der Gesellschaft aus.

Der Verwaltungsrat bestellt Herrn Holger Hildebrandt zum 1. Januar 2002 zum Geschäftsführer der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat bestellt Herrn Andreas Schmitt zum 1. Januar 2002 zum Prokuristen der Gesellschaft. Er ist damit berechtigt, die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich umfassend in allen Belangen der täglichen Geschäftsführung, gemeinsam mit einem Mitglied des Verwaltungsrates, einem Geschäftsführer oder einem anderen Vertretungsberechtigten, zu vertreten.

Alle hier nicht aufgeführten Prokuren der DEKA INTERNATIONAL S.A. sind per 31. Dezember 2001 erloschen.

Senningerberg, den 15. Februar 2002.

DEKA INTERNATIONAL S.A.

R. Mach / H. Schneider

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 84, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15629/775/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2002.

DEUTSCHE GIROZENTRALE INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 16, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 9.462.

Die Herren Horst Weber und Luc Croizé-Pourcelet treten zum 31. Dezember 2001 aus der Geschäftsführung der Gesellschaft aus.

Luxemburg, den 28. Dezember 2001.

DEUTSCHE GIROZENTRALE INTERNATIONAL S.A.

B. Stuckenbroeker / K. P. Altmeyer

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 84, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15630/775/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2002.

PIANI DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxemburg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxemburg B 39.167.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 septembre 2001

Vu l'autorisation de l'assemblée générale en date du 1^{er} octobre 1999, vu l'existence au 31 décembre 2000 de réserves de 23.087.539 LUF équivalent à 572.325,14 EUR et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité:

de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé actuellement exprimés en LUF,

d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social de 631,94 EUR pour le porter de 74.368,06 EUR à 75.000,- EUR par incorporation d'une partie des autres réserves de 23.087.539 LUF équivalent à 572.325,14 EUR, ainsi que d'augmenter le capital autorisé de 10.532,38 EUR pour le porter de 1.239.467,62 EUR à 1.250.000,- EUR,

de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social et du capital autorisé,

d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, l'article 5 alinéa 1, 2 et 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à soixante quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par soixante (60) actions sans valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) qui sera représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74049/595/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

EB CONSULTING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2015 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société SAVOY CONSULTING S.A., société anonyme, avec siège social à Belize City, 35A Régent Street, PO Box 1777,

ici représentée par Monsieur José Jumeaux, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2001, laquelle restera annexée au présent acte.

2) Monsieur José Jumeaux, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de EB CONSULTING S.A

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services, l'assistance administrative, la mise en relation clientèle, l'intermédiaire en achats et la prise de participations.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives out au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de novembre à 11.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le l'exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société SAVOY CONSULTING S.A., prédite, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Monsieur José Jumeaux, prédit, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été apportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 65.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur José Jumeaux, administrateur de sociétés, demeurant à L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.

- La société FIDUFRANCE S.A., société anonyme, avec siège social à L2449 Luxembourg 25A, boulevard Royal,

- La société SAVOY HOLDING S.A., société anonyme, avec siège social à Belize City, 35A, Regent Street, PO Box 1777.

Monsieur José Jumeaux, prénommé, est nommé administrateur délégué avec droit d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Est nommé commissaire:

La société IGESTIA S.A., avec siège social à L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2006.

2) Le siège de la société est établi à L-2015 Luxembourg, boîte postale 507, 25A, boulevard Royal.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Jumeaux, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 43, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

J.-P. Hencks.

(73996/216/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

SCHILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 19 octobre 2001, enregistré à Diekirch, le 22 octobre 2001, vol. 607, fol. 37, case 8, que le siège social de la société SCHILTZ, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch en date du 18 février 1993, publié au Mémorial C N° 226 du 17 mai 1993, a été transféré de L-8030 Strassen, 141, rue de Kiem à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 novembre 2001.

F. Unsen.

(74014/234/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ANN RENT A CAR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 71.173.

—
L'an 2001 le 15 novembre, à 9 heures, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société, les associés de la société ANN RENT A CAR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tomasz Tyszkiewicz.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Joe Doisy. L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Carlo Wetzel.

Monsieur le Président déclare ensuite:

1. Que toutes les actions représentant l'intégralité du capital sont représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Que l'ordre du jour est:

- Démission de deux des administrateurs du conseil.

- Nomination en remplacement de deux nouveaux administrateurs

Après discussion, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Acceptation de la démission de Messieurs Paul Agnes et Joe Doisy comme administrateurs avec pleine et entière décharge de leur mandats.

Deuxième résolution

Nomination, en remplacement, comme nouveaux administrateurs de:

- Monsieur Marcin Pilarski, directeur de sociétés, habitant à PL-61-288 Poznan (Pologne);

- la société ANN RENT A CAR / CZECH REPUBLIC / s.r.o. ayant son siège à CZ-160 08 Praha 6 (Czech Republic) et représenté par Monsieur Marcin Pilarski.

Troisième résolution

Confirmation de Monsieur Tamasz Tyszkiewicz comme administrateur-délégué de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Fait et signé ce jour.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

T. Tyszkiewicz / C. Wetzel / J. Doisy

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560 fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74024/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ETRA GLOBAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.701.

In the year two thousand and one, on the thirtieth of October.
Before us Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ETRA GLOBAL ADVISORY S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 1st of July 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 7th of August 1997, number 432.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed under private seal, on the 1st of March 2001.

The meeting was presided by Sonia Neves, bank employee, residing in Bivange.

The chairman appointed as secretary Samina Lebrun, bank employee, residing in B-Saint-Léger.

The meeting elected as scrutineer Patricia Laissy, bank employee, residing in F-Breistoff-la-Grande.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the three thousand (3,000) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the article eight of the Articles of Incorporation in order to change the date of the Annual General Meeting of shareholders, presently scheduled to take place on 3rd Monday of the month of May at 11.45 a.m. to 1st March, for the first time in 2002.

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides the amendment of the article eight of the Articles of Incorporation in order to change the date of the Annual General Meeting of shareholders, presently scheduled to take place on 3rd Monday of the month of May at 11.45 a.m. to 1st March, for the first time in 2002.

Art. eight, first paragraph now reads as follows:

«**Art. 8. First paragraph.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st March at 11.45 a.m. and for the first time in 2002.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ETRA GLOBAL ADVISORY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 432 du 7 août 1997.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 1^{er} mars 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sonia Neves, employée de banque, demeurant à Bivange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Samina Lebrun, employée de banque, demeurant à B-Saint-Léger.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Patricia Laissy, employée de banque, demeurant à F-Breistoff-la-Grande.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois mille (3.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article huit des statuts pour changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, prévue jusqu'à présent pour le troisième lundi du mois de mai à 11.45 heures au premier mars, et pour la première fois en 2002.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide la modification de l'article huit des statuts pour changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, prévue jusqu'à présent pour le troisième lundi du mois de mai à 11.45 heures au premier mars, et pour la première fois en 2002.

Le premier alinéa de l'article huit des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que désigné dans l'avis de convocation, le premier mars de chaque année à 11.45 heures, et pour la première fois en 2002.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Neves, S. Lebrun, P. Laissy, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 8 novembre 2001, vol. 419, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 novembre 2001.

E. Schroeder.

(74020/228/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ETRA GLOBAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 novembre 2001.

E. Schroeder.

(74021/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

TECFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.099.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2001

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 36.120,-, composé par 70.000 actions sans désignation de valeur nominale. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social ancien, s'élevant à EUR 31,99, sera comptabilisée dans une réserve non distribuable.

2. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 36.120,- EUR représenté par 70.000 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour extrait conforme

TECFI S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74031/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

**MONTUS S.A., Société Anonyme,
(anc. MONTUS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 20.544.

L'an deux mille un, le sept novembre.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTUS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.544.

La séance est ouverte à 12.00 heures

sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Madame Fabienne Kieffer, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société de MONTUS HOLDING S.A. en MONTUS S.A., et modification afférente de l'article premier des statuts.

2.- Changement de l'objet social de la société et par conséquent modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet, dans toutes les parties du monde, pour son propre compte ou pour le compte de tiers:

- L'entreprise et l'exécution de tous les travaux géologiques, géophysiques, géochimiques, miniers, de forage, de génie civil ou de génie rural;

- Tous services, études, recherches, interprétations, assistances techniques, expertises et conseils en découlant;

- L'étude, la recherche, la prospection, l'exploitation, le transport, le stockage, le traitement et le commerce de tous minéraux, minerais, hydrocarbures, et d'une façon générale de tous produits du sol et du sous-sol solides, liquides ou gazeux;

- Indépendamment et d'une manière générale, l'assistance sur les plans administratifs, économiques, commerciaux et techniques de tous organismes, entreprises, collectivités, privés et publics, et particuliers, dans tous les domaines;

- La prise de participations à toutes entreprises dont le but se rapporte directement ou indirectement aux objets ci-dessus;

- Et, généralement, toutes opérations scientifiques, techniques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

3.- Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euro, le nouveau capital de la société s'élevant à trente mille neuf cent quatre vingt six virgule soixante neuf (30.986,69) Euro, avec abolition momentanée de la valeur nominale des actions.

4.- Augmentation du capital social à concurrence de quarante quatre mille treize virgule trente et un (44.013,31) Euro pour le porter à soixante quinze mille (75.000,-) Euro, par incorporation d'un montant de quarante quatre mille treize virgule trente et un (44.013,31) Euro à prélever sur les résultats reportés et la réserve légale, le nombre d'actions restant inchangé, et la valeur nominale des actions étant portée à soixante (60,-) Euro.

5.- Modification afférente de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante quinze mille (75.000,-) Euro, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de soixante (60,-) Euro.»

6.- Acceptation de la démission de Madame Martine Zufferey et de Madame Marie-Anne Geiger, de leurs postes d'administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs.

7.- Nomination de EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg) S.A. en sa qualité de commissaire aux comptes en remplacement de AUDITRUSTEE S.A.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de MONTUS HOLDING S.A. en MONTUS S.A., et de modifier le premier article des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MONTUS S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet, dans toutes les parties du monde, pour son propre compte ou pour le compte de tiers:

- L'entreprise et l'exécution de tous les travaux géologiques, géophysiques, géochimiques, miniers, de forage, de génie civil ou de génie rural,
- Tous services, études, recherches, interprétations, assistances techniques, expertises et conseils en découlant;
- L'étude, la recherche, la prospection, l'exploitation, le transport, le stockage, le traitement et le commerce de tous minéraux, minerais, hydrocarbures, et d'une façon générale de tous produits du sol et du sous-sol solides, liquides ou gazeux;
- Indépendamment et d'une manière générale, l'assistance sur les plans administratifs, économiques, commerciaux et techniques de tous organismes, entreprises, collectivités, privés et publics, et particuliers, dans tous les domaines;
- La prise de participations à toutes entreprises dont le but se rapporte directement ou indirectement aux objets ci-dessus;
- Et, généralement, toutes opérations scientifiques, techniques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euro, le nouveau capital de la société s'élevant à trente mille neuf cent quatre vingt-six virgule soixante neuf (30.986,69) Euro, et d'abolir momentanément la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante quatre mille treize virgule trente et un (44.013,31) Euro, pour le porter à soixante quinze mille (75.000,-) Euro, par incorporation d'un montant de quarante quatre mille treize virgule trente et un (44.013,31) Euro à prélever sur les résultats reportés à concurrence de quarante trois mille trois cent cinquante six virgule zéro trois (43.356,03) Euro et sur la réserve légale à concurrence de six cent cinquante sept virgule vingt huit (657,28) Euro, le nombre d'actions restant inchangé, et de fixer la valeur nominale des actions à soixante (60,-) Euro chacune.

L'existence de ces résultats reportés ont été prouvés à l'assemblée générale, qui le reconnaît et au notaire instrumentant qui le constate, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2000 et de la décision d'affectation des résultats prise par l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2001 ayant approuvé les comptes annuels.

Il résulte d'un certificat émis par la société que les résultats reportés et la réserve légale n'ont pas été entamés par des résultats négatifs à ce jour.

Ces pièces resteront annexées aux présentes.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante quinze mille (75.000,-) Euro, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de soixante (60,-) Euro.»

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Martine Zufferey et de Madame Marie-Anne Geiger de leurs postes d'administrateurs de la société.

Elle décide de nommer comme nouveaux administrateurs Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, et Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Emile Bian,

dont les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2002.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A. comme commissaire aux comptes en remplacement de AUDITRUSTEE S.A.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2002.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quarante cinq mille (45.000,- LUF) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Rochas, S. Liégeois, F. Kieffer, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 132S, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 novembre 2001.

R. Neuman.

(74022/226/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

MONTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 20.544.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(74023/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

GENEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 34.198.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mars 2001

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société GENEPAR S.A., tenue au siège social en date du 5 mars 2001 à 15.00 heures, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection de H.J.J. Moors, J.M. Di Cino et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes. Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

Certifié sincère et conforme.

GENEPAR S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74025/694/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

PACUARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 67.924.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 12 avril 1999

- Ratification de la nomination de A. Paulissen en tant qu'administrateur. Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Certifié sincère et conforme

PACUARE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74026/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1952 Luxemburg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

H. R. Luxemburg B 14.543.

Zusammensetzung des Verwaltungsrates

Mit Wirkung vom 31. Oktober 2001 ist Herr Peter Atkins als Mitglied des Verwaltungsrates unseres Hauses ausgeschieden.

Luxemburg, den 13 November 2001.

J. Berg / J. Meier

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74039/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ENVIROTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.039.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 20 mai 1999

- Ratification de la nomination de A. Paulissen en tant qu'administrateur. Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

Certifié sincère et conforme

ENVIROTRANS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74027/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

LUTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 53.560.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 septembre 2001

- Réélection de H. Moors, A. Paulissen et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Luxembourg, le 17 septembre 2001.

Certifié sincère et conforme.

LUTRA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74028/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

G.C.K. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.693.

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding G.C.K HOLDING S.A. avec siège à Luxembourg (RC N° B 63.693), constituée suivant acte notarié du 13 mars 1990, publiée au Mémorial C N° 438 du 17 juin 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Munsbach.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bernard Thonus, employé privé, demeurant à (B) Bovigny

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social de LUF en euros.
2. Augmentation du capital social de EUR 89.013,31 pour le porter à EUR 30.986,69 à EUR 120.000,-, représenté par 1.200 actions de EUR 100,- chacune
3. Souscription des nouvelles actions.
4. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er}.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide convertir le capital social de LUF en EURO.

Le capital social converti est de EUR 30.968,89.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de EUR 89.013,31 pour le porter son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 120.000,- par la création de nouvelles actions jouissant des mêmes droits que les anciennes actions.

Deuxième résolution

Les nouvelles actions ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire de PENDLE PROPERTY INVESTMENT LTD, L'actionnaire minoritaire renonce à son droit préférentiel de souscription.

L'augmentation de capital de EUR 89.013,31 a été libérée par un versement en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 3. Alinéa. 1^{er}. Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), représenté par 1.200 actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à quatre-vingt-dix mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Sassel, B. Thonus, R. Zimmer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 novembre 2001, vol. 872, fol. 72, case 1. – Reçu 35.908 francs.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 7 novembre 2001.

G. d'Huart.

(73985/207/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

CHEMLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 65.440.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2001

Miss Jane Elizabeth Goodier, Assistant Manager, demeurant à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, a été appelée à la fonction de gérant de la société en remplacement de M. Paul M. Everitt, démissionnaire.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Certifié sincère et conforme

CHEMILUX, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74029/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

EG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 81.527.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 mars 2001

Il résulte dudit procès-verbal que les 20.000 actions de la société représentant le capital social de 200.000,- EUR ont été intégralement libérées.

Luxembourg, le 29 mars 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 15, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74051/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

DRAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 65.513.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2001

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 31.000,-, composé par 25.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,24 chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social ancien, s'élevant à EUR 13.31, sera comptabilisée en débitant le compte des réserves.

2. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 31.000,- EUR représenté par 25.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,24 chacune.»

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour extrait conforme

DRAFIN S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74032/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FIN.ICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 75.306.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

FIN.ICA S.A.

Signature

Le domiciliataire

(74041/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

MUSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.698.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 18 octobre 2001.

Pour extrait conforme.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 15, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74042/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

SYPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 66.981.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2001

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 36.050,-, composé par 7.000 actions d'une valeur nominale de EUR 5,15 chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social ancien, s'élevant à EUR 101,99, sera comptabilisée dans une réserve non distribuable.

2. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 36.050,- EUR représenté par 7.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 5,15 chacune.»

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour extrait conforme

SYPA HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74033/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

MIRLIFLORE EASTERN EUROPE TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 65.518.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2001

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 31.000,-, composé par 25.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,24 chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social ancien, s'élevant à EUR 13,31, sera comptabilisée en débitant le compte des réserves.

2. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 31.000,- EUR représenté par 25.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,24 chacune.»

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour extrait conforme

MIRLIFLORE EASTERN EUROPE TRADING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74034/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ROYAL CRUISE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.183.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 novembre 2001 que:

- le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74043/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

QUEENSBERRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 67.420.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2001

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 38.700,-, composé par 7.500 actions d'une valeur nominale de EUR 5,16 chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social ancien, s'élevant à EUR 34,27, sera comptabilisée dans une réserve non distribuable.

2. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 38.700,- EUR représenté par 7.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 5,16 chacune.»

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour extrait conforme

QUEENSBERRY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74035/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FIRS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 66.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2001

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 31.000,-, composé par 25.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,24 chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social ancien, s'élevant à EUR 13,31, sera comptabilisée en débitant le compte des réserves.

2. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 31.000,- EUR représenté par 25.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,24 chacune.»

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour extrait conforme

FIRS HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74036/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

HIMAMIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 72.500.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 5 novembre 2001

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société, de son adresse actuelle au 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, vers le 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour réquisition

Pour publication

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74101/751/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

MAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.096.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2001

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 6.197.480,-, composé par 12.000.000 actions sans désignation de valeur nominale. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social ancien, s'élevant à EUR 2,79, sera comptabilisée dans une réserve non distribuable.

2. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 6.197.480,- EUR représenté par 12.000.000 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour extrait conforme

MAIR INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(74037/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

SIDERPAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 71.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2001

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 31.020,-, composé par 6.000 actions d'une valeur nominale de EUR 5,17 chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social ancien, s'élevant à EUR 32,58, sera comptabilisée en débitant le compte des réserves.

2. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 31.020,- EUR représenté par 6.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 5,17 chacune.»

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

Pour extrait conforme

SIDERPAFIN S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(74038/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 8.982.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 août 2001

- Il résulte d'une lettre adressée à la société que Monsieur M.F. Cleenewerck de Crayencour, directeur général, demeurant 22, avenue Manoir d'Anjou à B-1050 Bruxelles démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 10 août 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Jean-Pierre Straet, directeur général, avec adresse professionnelle 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur O. de Groote, sous-directeur, avec adresse professionnelle 24, avenue Marnix à B-1000 Bruxelles;
 - Monsieur P. Walkiers, attaché de direction, avec adresse professionnelle 24, avenue Marnix à B-1000 Bruxelles;
 - Monsieur J.P. Straet, directeur général, avec adresse professionnelle 24, avenue Marnix à B-1000 Bruxelles.
- Le siège social de la société a été transféré de 52 route d'Esch, L-2965 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2001.

*Pour la société
Un Mandataire
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74044/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

**CAMELOT ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
(anc. OPTIMA MANAGEMENT S.A.)**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 77.602.

Par lettre recommandée adressée le 19 novembre 2001 à la société CAMELOT ASSET MANAGEMENT S.A. dont le siège social a été transféré à Luxembourg, 50, Val Fleuri, en date du 19 novembre 2001, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société CAMELOT ASSET MANAGEMENT S.A.

*Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74053/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

**CAMELOT ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
(anc. OPTIMA MANAGEMENT S.A.)**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 77.602.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie en date du 19 novembre 2001 a accepté la démission de quatre administrateurs, M. Jean Hoffmann, M. Marc Koeune, Mme Nicole Thommes et Mme Andrea Dany. Elle a appelé aux fonctions d'administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur David Bortolami demeurant Via Nosedà, 4 - CH-6977 Ruvigliana,
- Monsieur David De Marco demeurant à Steggen,
- Monsieur Bruno Beernaerts demeurant à Fauvillers (Belgique).

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'assemblée a également pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement la société FIDEI REVISION S.à r.l.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

En outre, le siège social a été transféré au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74054/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

CAMELOT ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 77.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 48.742,45 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74060/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

LOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.755.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2001

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Carl G. Edlund, directeur général, demeurant Apartodo 106, P-2751-902 Cascais, de Madame A.-C. Hutton Forsberg, directeur administratif, demeurant 7, Vandrarstigen à S-16344 Spänga et de Monsieur Ernst Übelacker, ingénieur du son, demeurant 37, rue Tony Neuman à L-2241 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Elpers & Co réviseur d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74045/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

PATOCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.491.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2001

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame A.-C. Hutton Forsberg, directeur administratif, demeurant 7, Vandrarstigen à S-16344 Spänga, de Monsieur Carl G. Edlund, directeur général, demeurant Apartodo 106, P-2751-902 Cascais et de Monsieur Ernst Übelacker, ingénieur du son, demeurant 37, rue Tony Neuman à L-2241 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Elpers & Co Réviseur d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74046/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

DAFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.616.

Les comptes annuels au 30 septembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 6.818,41 EUR
- Perte de l'exercice	- 20.231,15 EUR
- Report à nouveau	- 27.049,56 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74065/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

AMPUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.486.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Frederik Buch, directeur médical, demeurant 16 C, Västerled à S-16755 Bromma, de Monsieur Carl G. Edlund, directeur général, demeurant Apartodo 106, P-2751-902 Cascais et de Monsieur Ernst Übelacker, ingénieur du son, demeurant 37, rue Tony Neuman à L-2241 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Elpers & Co Réviseur d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74047/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

APARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.264.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 novembre 2001

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et vu l'autorisation de l'assemblée générale en date du 22 juillet 1999 et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide:

1. de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social actuellement exprimé en LUF,
2. de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, la mention de la valeur nominale des actions.
3. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, l'article 5, paragraphe 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit, virgule soixante-dix euros (EUR 49.578,70) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 15, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74048/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

TALL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 63.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 27.691,09 EUR
- Perte de l'exercice	- 14.423,38 EUR
- Report à nouveau	- 42.114,47 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74066/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

EFFETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.157.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 novembre 2001

Vu l'autorisation de l'assemblée générale en date du 10 avril 2001, vu l'existence au 31 décembre 2000 d'autres réserves d'un montant de 52.966.645 LUF, équivalant à 1.313.008,33 EUR et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide:

de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social actuellement exprimé en LUF, d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital de 266,19 EUR pour le porter de 619.733,81 EUR à 620.000 EUR par incorporation d'une partie des autres réserves d'un montant de 52.966.645 LUF équivalant à 1.313.008,83 EUR,

de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, la mention de la valeur nominale des actions, d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, l'article 5 alinéa 1 et 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à six cent vingt mille euros (620.000,- EUR), représenté par vingt cinq mille actions (25.000) sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74050/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

HOTELINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 55.256.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2000

Les comptes sociaux pour l'année 2000 sont approuvés.

Aucun dividende ne sera payé.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes Madame Kamitaki ayant donné sa démission Madame Claudie Pisana est nommée commissaire aux comptes.

Son poste d'administrateur étant devenu vacant elle est remplacée par Monsieur Vladimir Evtouchenkov, dirigeant d'entreprises, demeurant à Moscou, Russie, Monsieur Evtouchenkov est nommé également administrateur-délégué et est élu président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

Président, administrateur-délégué Vladimir Evtouchenkov

Administrateur-délégué Jacques-Yves Henckes

Olivier Henckes

Commissaire aux comptes Claudie Pisana

Pour extrait conforme

J.-Y. Henckes

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 559, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74091/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

HOTELINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 55.256.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 559, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74092/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

WIND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 57.190.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 5 novembre 2001 a décidé de nommer un administrateur supplémentaire, Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Son mandat prendra fin avec celui des administrateurs en place à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice de l'an 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74055/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

WIND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 57.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	1.872.309,41 EUR
Perte de l'exercice 2000	- 82.580,69 EUR
Distribution de dividendes.	- 713.000,00 EUR
Report à nouveau.	1.076.728,72 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74063/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

WIND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 57.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.	3.291.087,79 EUR
Perte de l'exercice	- 1.418.778,38 EUR
Report à nouveau	1.872.309,41 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74064/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

MUSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.698.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 15, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(74052/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

GOLDEN SAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.050.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 19 novembre 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2001.

La société CeDerLux S.à r.l., avec siège social au 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice de l'an 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74056/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

GOLDEN SAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 7.242,28 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74068/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

OPUS WINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. - 33.244.656 ITL

- Perte de l'exercice - 37.617.681 ITL

- Report à nouveau - 70.862.337 ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74061/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

OPUS WINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. - 36.597,35 EUR

- Perte de l'exercice - 56.333,60 EUR

- Report à nouveau - 92.930,95 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74062/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

INCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 1.888.733 LUF
Perte de l'exercice 1998	- 246.834 LUF
Report à nouveau	- 2.135.567 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74057/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

INCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 2.135.567 LUF
Perte de l'exercice 1999	- 271.964 LUF
Report à nouveau	- 2.407.531 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74058/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

INCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 2.407.531 LUF
Bénéfice de l'exercice 2000	163.170.422 LUF
Affectation à la réserve légale	- 125.000 LUF
Report à nouveau	160.637.891 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74059/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

IGINLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.260.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2001, vol. 560, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
le Domiciliataire
Signatures

(74110/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

RAVENNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 20.873,37 EUR
- Perte de l'exercice	- 12.544,06 EUR
- Report à nouveau	- 33.417,43 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74067/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

STRATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 24.254.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue à l'Hôtel Campanile à Senningerberg le 15 octobre 2001*

1. Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport de commissaire aux comptes au 30 juin 2001.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2001.
3. Affectation du résultat au 30 juin 2001.
4. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2001.
5. Les mandats de tous les administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée Générale sont reconduits pour la période d'une année supplémentaire et viendront à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

STRATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74069/780/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FERRERO TRADING LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 46.117.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale en date du 17 juillet 2001 que:

- Messieurs Francesco Colonello et Antonio Do ont démissionné de leur mandat d'administrateur;
 - Messieurs Delio Fabbri et Filippo Ferrua ont été nommés administrateurs en remplacement;
- de sorte que le conseil d'administration est dorénavant composé de la manière suivante:
- Monsieur Roberto Dorigo, demeurant à Alba, Italie;
 - Monsieur Arturo Cardelus, demeurant à New-York, USA;
 - Monsieur Enrico Bologna, demeurant à Alba, Italie;
 - Monsieur Delio Fabbri, demeurant à Luxembourg;
 - Monsieur Filippo Ferrua, demeurant à Torino, Italie;

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74108/304/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

SPUR 1 FRËNN LËTZEBURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1522 Luxembourg-Bonnevoie, 26, rue Jules Fischer.

—
STATUTS**Art. 1^{er}. Dénomination et siège**

L'Association est dénommée SPUR 1 FRËNN LËTZEBURG, A.s.b.l. avec siège à 26, rue Jules Fischer, L-1522 Luxembourg-Bonnevoie.

Art. 2. Objet et durée

L'association a pour objet de promouvoir et de propager parmi ses membres et le grand public le modélisme ferroviaire, ainsi que toute activité compatible, notamment la réalisation de maquettes et de modules ferroviaires en échelle 1 (1:32), d'organiser des expositions et marchés d'occasion, tout comme l'entretien de relations amicales entre ses membres.

L'Association est du point de vue politique et religieux, neutre.

Elle sollicite l'appui de personnes ou groupements qui peuvent l'aider dans ses activités. L'association est constituée pour une durée limitée.

Art. 3. Admissions, démissions et exclusions

L'Association se compose de membres actifs et de membres sympathisants. Seul le membre actif a droit de vote dans l'Assemblée générale ou extraordinaire.

Peut devenir membre actif:

Toute personne physique ou morale ayant posé sa candidature auprès du groupe des membres actifs, étant membre au club au moins 12 mois entiers avant la date de la prochaine assemblée générale et ayant déposé une somme de 1,- indice 100. (valeur actuelle: 590.849)

Cette somme est remboursable à la demande, si la situation financière de l'association le permet, de toute façon à la démission écrite du membre actif.

Peut devenir membre sympathisant:

Toute personne physique ou morale ayant posé sa candidature.

L'admission d'un nouveau membre est soumise à l'agrément des membres actifs, qui peuvent refuser une admission pour des raisons dûment motivées.

La qualité de membre se perd par:

- la démission du membre, qui doit se faire par écrit,
- l'exclusion prononcée par l'Assemblée générale dans des cas où le membre a fait preuve d'un comportement particulièrement grave, contraire aux intérêts de l'Association.

Les membres démissionnaires doivent rendre tous les biens appartenant à l'Association.

Art. 4. Administration

L'activité de l'Association s'exerce à travers ses organes, qui sont:

- l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire
- l'ensemble de ses membres actifs

Art. 5. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs et sympathisants. Elle se réunira chaque année dans le courant du deuxième trimestre et peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'Association l'exige.

Une délibération de l'Assemblée générale est nécessaire pour les objets désignés par la loi du 21 avril 1928 et pour:

- la fixation de la cotisation annuelle,
- l'approbation des rapports de gestion et d'activité du comité,
- la nomination de deux vérificateurs de caisse.

Il ne peut être pris de décision ou de résolution que pour les objets figurant à l'ordre du jour, qui sera arrêté à l'avance à la connaissance des membres, à moins que la majorité des membres présents ou représentés à l'Assemblée générale n'en décide autrement.

Les convocations pour les Assemblées générales doivent être transmises au moins quinze jours à l'avance. Les interpellations individuelles doivent être soumises au comité de gérance au moins huit jours avant la date de l'Assemblée générale.

Le vote à l'Assemblée générale se fait par membre actif. En cas d'empêchement, le membre actif pourra se faire représenter par un autre membre actif moyennant une procuration écrite, sans que le nombre des procurations par membre actif ne puisse dépasser un mandat.

L'Assemblée générale décide si le vote aura lieu à main levée ou s'il sera secret. En cas de parité des voix, la proposition est rejetée.

Art. 6. Comité de gérance

L'Association est administrée par l'ensemble des membres actifs qui désignent entre eux un comité de gérance. Ces membres de gérance sont élus pour une durée de deux ans et sont rééligibles. Les mandats sont renouvelables par moitié tous les ans. Le président et le secrétaire ne peuvent être déclarés «sortants» simultanément.

Art. 7. Gestion

Le comité de gérance convoque l'Assemblée générale et lui présente annuellement son rapport d'activité. Les documents et correspondances qui engagent la responsabilité de l'Association sont signés et contresignés respectivement par le président, le secrétaire, le trésorier ou leurs remplaçants.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations et de la tenue de la comptabilité. Il effectue le paiement des dépenses, qui doivent être visées au préalable par le président, le secrétaire ou leurs remplaçants. Après la fin de chaque exercice, qui est la fin du premier trimestre de chaque année civile, le trésorier doit présenter les comptes financiers aux vérificateurs de caisse pour approbation.

Art. 8. Modification des statuts

La modification des statuts se fait d'après les dispositions de la loi organique du 21 avril 1928.

Art. 9. Dissolution de l'Association

La dissolution de l'Association est prononcée par l'Assemblée générale, convoquée à cette fin en conformité avec la loi organique du 21 avril 1928. La liquidation des biens sera faite en faveur d'un club ferroviaire luxembourgeois en liaison amicale ou d'une oeuvre de bienfaisance luxembourgeoise.

Les membres fondateurs:

M. Hengesch / G. Dumong / A. Ewert / H. Antombrandi / L. Braun

Président / Secrétaire / Membres

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 21, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74076/999/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FROMANS ENTERPRISES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs.

R. C. Luxembourg B 9.178.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

(74070/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FROMANS ENTERPRISES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs.

R. C. Luxembourg B 9.178.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

(74071/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FROMANS ENTERPRISES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs.

R. C. Luxembourg B 9.178.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

(74072/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FROMANS ENTERPRISES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs.

R. C. Luxembourg B 9.178.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

(74073/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FROMANS ENTERPRISES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs.

R. C. Luxembourg B 9.178.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue le 8 novembre 2001 au siège de la société*

A l'unanimité l'Assemblée décide:

- de nommer Monsieur Michele Frino, restaurateur, demeurant au 440, Chaussée de Tongres B-4000 Liège-Rocourt administrateur de la société;
- de nommer Monsieur Antonio Frino, ouvrier, demeurant au 440, Chaussée de Tongres B-4000 Liège-Rocourt administrateur de la société;
- de nommer Monsieur Alexis Demianoff, administrateur de sociétés, demeurant au 33, rue de Bouhouille B-4672 Blegny administrateur de la société;
- de nommer Monsieur Guiseppe Frino, cuisinier, demeurant Chaussée de Mariemont à B-Morlauwelz, commissaire aux comptes de la société;

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74074/780/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

RAMHANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 77, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 60.404.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74075/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

EUROPEENNE DE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.774.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(74085/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

EUROPEENNE DE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.774.

—
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue de manière extraordinaire du 21 décembre 2000*

La démission de la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. en tant que commissaire aux comptes de la société EUROPEENNE DE CONSEIL S.A., à partir du 7 décembre 2000, est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Est nommé commissaire aux comptes, la société WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l. ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Pour extrait

L. Foubert

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74086/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

EUROPEAN COMMUNICATION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.563.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(74080/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

DIANTHUS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 83.206.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juillet 2001

La nomination de M. Stephan Sonnevile en qualité d'administrateur-délégué (Managing Director) avec pouvoir de signature individuel, conformément aux articles 5 et 6 des statuts, est acceptée.

Pour extrait

Pour DIANTHUS MANAGEMENT S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74081/587/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ESSENTIAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour la société

Signature

(74082/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

LARAPERMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2001.

Signature.

(74084/587/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

GRAPHICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 36.137.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 août 2001

- est dénoncée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au deuxième étage;

- est confirmée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée 60 Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2001

Pour GRAPHICOM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74096/760/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.948.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(74087/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

FINGAMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.923.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(74088/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 28.700.

Suite à la démission d'un directeur, la nouvelle liste des directeurs de la société COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A. est la suivante:

A omettre:

Mr Mike Bray

Nouvelle liste:

Mr Nick Kirk

Mr Duncan Smith

Mr Anthony Solway

Ms Janice Sparkes

Mr Tony Sugrue

Mr John Sutherland

Mr Jeremy Vickerstaff

L. Ros

Corporate Secretariat

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 559, fol. 75, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(74089/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

SIRAP-GEMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.506.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 26 octobre 2001

Quatrième résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Federico Franzina de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 26 octobre 2001, M. Franco Borroni, demeurant à Verolanuova (BS), son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

SIRAP-GEMA FINANCE S.A.

Administrateurs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(74105/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

INSTACOM INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 21.072.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 559, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature.

(74093/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

INSTACOM INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 21.072.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale

Lors de son assemblée générale ordinaire les comptes de l'exercice 2000 ont été approuvés et décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes. L'assemblée a nommé comme administrateur pour l'exercice 2001 Monsieur Olivier Henckes en remplacement de Monsieur Nicolas Henckes. Les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un exercice. Un dividende de USD 2.700.000,- sera distribué en plus du dividende intérimaire de 1.000.000,- USD distribué antérieurement.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Jacques-Yves Henckes, administrateur-délégué

Claudie Pisana, administrateur

Olivier Henckes, administrateur

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 9 novembre 2001.

Pour extrait conforme

J.-Y. Henckes

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74090/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

TYNDALL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 45.837.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 août 2001

- est dénoncée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au deuxième étage.

- est confirmée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg

Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour TYNDALL MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74094/760/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

IMPULSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.784.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Signature

Un mandataire

(74102/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2001.

ISNY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.285.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *12 avril 2002* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} juillet 2001 jusqu'à la date de la mise en liquidation
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'Assemblée Générale du 12 février 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ces points de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00519/795/17)

Le Conseil d'Administration.

IMMOBILIEN ENTWICKLUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.267.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2002* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 12 février 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00520/795/14)

Le Conseil d'Administration.

REALE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.651.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 28, 2002* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (00522/795/14)

The Board of Directors.

IC INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.
H. R. Luxemburg B 64.170.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen am Mittwoch, *27. März 2002* um 12.00 Uhr in 14, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Rechnungsprüfers
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2001
3. Entscheidung über die Verwendung der Ergebnisse des Geschäftsjahres das am 31. Dezember 2001 endete
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers

5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2002 endet
6. Ernennung des Rechnungsprüfers für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2002 endet
7. Verschiedenes

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Anteilhaber stimmberechtigt, welche ihre Anteile bei der SchmidtBank KgaA, Filiale Luxemburg, hinsichtlich der ordentlichen Gesellschafterversammlung bis spätestens zum 21. März 2002 hinterlegt haben. Der Beleg betreffend die Hinterlegung der Anteile muß von jedem Anteilhaber erbracht werden.

Luxemburg, im März 2002.

I (00687/250/24)

Der Verwaltungsrat.

QUADREX GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.935.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 11 avril 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 11 février 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00527/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MONTICELLO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 50.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mars 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00531/795/16)

Le Conseil d'Administration.

IMMO DEBT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 44.938.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mars 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en Euros.
6. Divers.

I (00593/696/17)

Le Conseil d'Administration.

ATOMO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 76.035.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 27 mars 2002 à 10.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 2001;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2001 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (00713/755/19)

Le Conseil d'Administration.

BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL-DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 2, rue de la Tour Jacob.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra rue de la Tour Jacob, 2 à Luxembourg, le mercredi 27 mars 2002 à 17.00 heures.

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2001.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2002.
6. Divers.

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'Assemblée, soit au siège social situé avenue de Monterey, 23 à Luxembourg, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au Conseil d'Administration cinq jours avant l'Assemblée Générale.

I (00755/000/19)

Le Conseil d'Administration.

M IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra rue de la Tour Jacob, 2 à Luxembourg, le mercredi 27 mars 2002 à 10.00 heures.

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2001.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2002.
6. Divers.

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'Assemblée, soit au siège social situé rue Emile Mousel, 2 à Luxembourg, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au Conseil d'Administration cinq jours avant l'Assemblée Générale.

I (00756/000/19)

Le Conseil d'Administration.

MAXICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.575.

Tenant compte de la fusion par absorption de MAXICAV dans AXA Luxembourg Fund, le conseil a décidé de convoquer les actionnaires à assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le jeudi, 28 mars 2002 à 11.00 heures qui se tiendra à Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

L'ordre du jour est fixé comme suit:

1. Rapport du conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs et au Réviseur d'entreprises.
5. Nomination d'administrateurs.
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG ou auprès de AXA Banque en Belgique.

Il est demandé aux actionnaires qui ne pourront pas assister à l'assemblée générale ordinaire de compléter la procuration disponible auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG ou auprès de AXA Banque en Belgique
I (00758/755/23) Le Conseil d'Administration.

CALIOPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.294.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00311/501/14)

Le Conseil d'Administration.

J.P. MORGAN FRENCH FRANC LIQUID FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.806.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav J.P. MORGAN FRENCH FRANC LIQUID FUND à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 18 mars 2002 à 11.00 au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00476/755/22)

Le Conseil d'Administration.

FAJR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.448.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00415/795/15)

Le Conseil d'Administration.

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.910.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mars 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00416/795/16)

Le Conseil d'Administration.

HCD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.818.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00417/795/14)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.365.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00418/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HELIASTE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00419/795/16)

Le Conseil d'Administration.

COSMEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.738.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00420/795/14)

Le Conseil d'Administration.

VIMUR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.516.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mars 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00430/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ABETONE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.226.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 18 mars 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

6. Nominations statutaires

7. Divers.

II (00479/029/19)

Le Conseil d'administration.

O. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.544.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (00435/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SESTANTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 76.185.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg le 20 mars 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (00496/029/19)

Le Conseil d'administration.

BIEFFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.133.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2002 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en Euros.
8. Divers.

II (00536/696/19)

Le Conseil d'Administration.

LABORATORIES RESEARCH FACILITIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.438.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 20 mars 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00497/029/18)

Le Conseil d'Administration.

LIREM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.906.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2002 à 15.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

II (00507/005/16)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE FINANCIERE D'ANVERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 9.573.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mars 2002 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en Euros.
6. Divers.

II (00537/696/17)

Le Conseil d'Administration.

SEVEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.942.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 mars 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

II (00538/005/16)

Le Conseil d'Administration.

CESAREE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.382.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 mars 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2001.
4. Divers.

II (00539/005/15)

Le Conseil d'Administration.

LADIGUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 62.471.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 mars 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

II (00540/005/16)

Le Conseil d'Administration.

CAR INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 12.565.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur l'attitude du conseil d'administration de CAR INTERNATIONAL FINANCE S.A. à adopter lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société PALMERA IMPERIAL SL convoquée pour le 22 mars 2002.
2. Attitude de CAR INTERNATIONAL FINANCE S.A. concernant tous les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de PALMERA IMPERIAL SL et notamment celui concernant la vente des propriétés immobilières de PALMERA IMPERIAL SL.

II (00561/696/15)

Le Conseil d'Administration.
